

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS N°: 50**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le samedi 10 octobre à 16h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 5 octobre 2020, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Clotilde CORRENOZ, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7**

**PRÉSENTS :**

Marcel BOS, Didier COMELLA, Clotilde CORRENOZ, Stéphane GIRARD, Patrick HUSTACHE, Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN, Stéphane VIEUX

**ABSENTS :**

**POUVOIRS :**

Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Élection des délégués au Syndicat d'assainissement du canton de l'Oisans (SACO)**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune d'Oulles est membre du Syndicat intercommunal d'assainissement du canton de l'Oisans (SACO) institué par l'arrêté préfectoral modifié n°91-925 du 13 mars 1991, et dont l'objet est, en compétence obligatoire l'assainissement collectif, et en compétence optionnelle l'assainissement non collectif.

Madame le Maire expose au Conseil municipal les dispositions de l'article L5211-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que « les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues à l'article L2122-7 » : chaque délégué « est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Madame le Maire précise que la répartition du nombre de délégués communaux au sein du SACO est définie par les statuts de ce dernier ; la Commune d'Oulles dispose ainsi de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.



# REPUBLIQUE FRANCAISE

## COMMUNE D'OULLES-EN-OISANS

### Élection du délégué titulaire 1

Clotilde CORRENOZ demande s'il y a des candidats.

Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN propose sa candidature.

Clotilde CORRENOZ enregistre la candidature de Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

### **1<sup>er</sup> tour de l'élection du délégué titulaire 1**

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Clotilde CORRENOZ proclame les résultats.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 7
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité requise : 4

Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN a obtenu : 7 voix

Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé délégué titulaire 1.

### Élection du délégué titulaire 2

Clotilde CORRENOZ demande s'il y a des candidats.

Didier COMELLA propose sa candidature.

Clotilde CORRENOZ enregistre la candidature de Didier COMELLA et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

### **1<sup>er</sup> tour de l'élection du délégué titulaire 2**

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Clotilde CORRENOZ proclame les résultats.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 7
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité requise : 4

Didier COMELLA a obtenu : 7 voix

Didier COMELLA ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé délégué titulaire 2.

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## COMMUNE D'OULLES-EN-OISANS

### Élection du délégué suppléant 1

Clotilde CORRENOZ demande s'il y a des candidats.

Marcel BOS propose sa candidature.

Clotilde CORRENOZ enregistre la candidature de Marcel BOS et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

### **1<sup>er</sup> tour de l'élection du délégué suppléant 1**

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Clotilde CORRENOZ proclame les résultats.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 7
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité requise : 4

Marcel BOS a obtenu : 7 voix

Marcel BOS ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé délégué suppléant 1.

### Élection du délégué suppléant 2

Clotilde CORRENOZ demande s'il y a des candidats.

Stéphane VIEUX propose sa candidature.

Clotilde CORRENOZ enregistre la candidature de Stéphane VIEUX et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

### **1<sup>er</sup> tour de l'élection du délégué suppléant 2**

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Clotilde CORRENOZ proclame les résultats.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 7
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité requise : 4

Stéphane VIEUX a obtenu : 7 voix

Stéphane VIEUX ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé délégué suppléant 2.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

